Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 84 (1992)

Heft: 1-2

Artikel: Les syndicats doivent s'unir

Autor: Thommen, Heinz

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-386412

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les syndicats doivent s'unir

Heinz Thommen*

Non, les contrats d'entreprise ne représentent pas une solution souhaitable, ne serait-ce que parce que nous ne connaissons pas encore de véritable participation. D'autre part, dans les petites et moyennes entreprises, les commissions d'entreprise dépendent par trop des employeurs. Enfin, les syndicats seraient dépasssés s'ils étaient appelés à négocier d'innombrables contrats d'entreprise. En revanche, il appartient aux syndicats de jeter par-dessus bord cette vision par trop étroite qui les empêche de voir au-delà de leur seule organisation.

La détérioration croissante de la situation économique et la prochaine intégration de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE), puis à la Communauté européenne (CE), ont incité d'influents apôtres de l'économie à proposer un nouvel ordre à cette économie suisse si chahutée. Forts d'un pouvoir économique à ne pas sous-estimer, ces subtils stratèges cherchent à vanter aux salarié(e)s les mérites du «moins d'Etat», pour procurer simultanément d'autant plus de libertés aux entreprises. Leur recours, à cet effet, à des notions précapitalistes s'explique certainement par les modèles néo-libéraux auxquels ils se réfèrent – et cela, fort sciemment. Leur indomptable volonté de tout renouveler n'épargne aucune conquête sociale, si dure fût-elle à réaliser. C'est avec un élan de vrais missionnaires qu'ils se battent pour la flexibilisation des règles actuelles du monde du travail, cherchant à supprimer toute limitation de la durée du travail et toute indexation des salaires et des rentes. Ils omettent bien sûr volontairement de préciser que ce genre de politique économique a mené à la crise et au démantèlement des acquis sociaux et les Etats-Unis de Ronald Reagan et la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher.

Les syndicats ont conscience de ces dangereuses tentatives de démantèlement, de même qu'ils se sont rendus compte des grands changements qui marquent aujourd'hui la politique sociale de notre pays. Pour y faire face, plusieurs scénarios et stratégies de riposte ont été élaborés, en fonction des besoins spécifiques des différentes fédérations; mais aucun progrès décisif, dont la nécessité s'impose plus que jamais, n'a encore pu être réalisé dans ce travail à long terme. La créativité se laisserait-elle intimider par la peur des changements attendus? Nombre de syndicats sont-ils figés dans les structures qu'ils se sont aménagées pour répondre à leurs propres besoins? Je crois que ces deux facteurs constituent les principales causes des difficultés qui empêchent

RSS, n° 1/2-1992

^{*}Secrétaire central du Syndicat du livre et du papier (SLP)

les syndicats de passer, comme cela leur est indispensable désormais, d'une politique défensive traditionnelle à une stratégie offensive et tournée vers l'avenir.

C'est indiscutable: de nombreux syndicats n'ont pas cette mentalité de pionniers, indispensable si l'on veut innover. Pendant les années de plein emploi, alors que les préoccupations matérielles étaient prioritaires, de nombreuses organisations de travailleuses et de travailleurs ont pris l'habitude de choyer leurs propres plates-bandes si florissantes. Obnubilés par l'augmentation des effectifs syndicaux, les permanent(e)s étaient persuadés de mener la meilleure politique possible en faveur des salarié(e)s.

Les conventions collectives de travail (CCT) axées sur les besoins de consommation ont, en outre, entraîné une augmentation considérable des prestations de service aux membres; et nombre de centrales syndicales atteignirent alors les limites de leurs capacités. L'inévitable introduction de l'informatique provoqua, pour sa part, une croissance rapide et considérable des coûts administratifs.

Plutôt que d'envisager à temps la possibilité de collaborer administrativement au sein d'une même branche, on a préféré développer autant que possible son propre appareil administratif – tout à fait dans la tradition du très helvétique fédéralisme – afin de ne pas perdre ne serait-ce qu'un soupçon d'autonomie dans son secteur. Il est pourtant permis d'admettre que les centres informatiques bien équipés des trois syndicats les plus importants de l'Union syndicale suisse (USS) seraient capables de gérer sans problème les données de toutes les autres fédérations de l'USS. Une rationalisation de l'administration permettrait d'économiser une part considérable des cotisations des membres et apaiserait sans doute certaines craintes suscitées par l'idée de rapprochements entre les syndicats. A moyen terme, on pourrait ainsi en arriver, du moins à l'intérieur des différents secteurs industriels, à une fusion des fédérations qui défendent les mêmes intérêts.

Emaillé de conflits, le passé le plus récent a montré de manière souvent très crue que la politique agressive du patronat contraint les syndicats à envisager à nouveau le recours à leurs moyens de lutte traditionnels. Cette politique patronale peut être illustrée à travers l'exemple de certains conflits («Tribune de Genève» ou industrie du coton), mais aussi par la volonté de ne plus reconnaître les CCT et de leur préférer la négociation de contrats individuels au niveau des entreprises. D'autres exemples pourraient être cités.

A ce jour, les syndicats n'ont que partiellement réussi à bloquer toutes ces tentatives de vider les CCT de leur substance et de rompre, de ce fait, avec un partenariat social traditionnellement basé sur des accords conventionnels; il me semble pourtant que chaque syndicat a primordialement intérêt au maintien de réglementations inscrites dans des CCT. Comment concevoir en effet un transfert de compétences vers les entreprises tant que la Suisse ne dispose pas d'une véritable loi sur la participation; d'autre part, le tissu industriel suisse se compose essentiellement de petites et moyennes entreprises, où les commissions d'entreprise – lorsqu'elles existent – dépendent souvent très étroitement des employeurs; enfin, la plupart des syndicats, en raison de leurs propres structures organisationnelles, ne seraient tout simplement pas en mesure de mettre au point d'innombrables contrats d'entreprise, tous différents les uns des autres.

C'est précisément en période de difficultés économiques que les CCT gagnent en importance: elles assurent en effet un minimum de sécurité aux travailleuses et aux travailleurs syndiqué(e)s. Elles règlent les conditions de travail pour chaque branche et représentent ainsi un instrument plus flexible que le contrat de travail individuel conclu dans l'entreprise.

Lorsque nous élaborons nos contre-stratégies, nous ne devons jamais oublier que la lutte contre la déréglementation et le démantèlement des acquis sociaux, nous a été imposée par les milieux les plus radicaux de l'économie. Tous les mouvements syndicaux sont touchés par cette lutte des classes décrétée en *hauts lieux*. Il importe donc, d'abord, de mettre fin à temps aux activités de ces *nouveaux messies de l'économie suisse*. Cela ne nous sera possible que si nous parvenons à répliquer à cette violente offensive par un lobby tout aussi offensif de syndicats unis. A cet effet, certains intérêts particuliers bien appréciés aujourd'hui devront passer à l'arrière-plan, afin que toutes les forces puissent se concentrer sur la défense de l'intérêt général.

La réforme de structures surannées sera sans doute douloureuse; mais, si nous voulons éviter la disparition progressive des droits syndicaux, elle nous est indispensable. Pour arriver à nos fins, nous devrons alors impérativement remettre en question notre identité pour en redéfinir une nouvelle.

Les membres des syndicats doivent être clairement informés sur les buts de certains milieux patronaux. Ils comprendront ainsi que la défense des réglementations prévues par les CCT doit devenir prioritaire. De même, ils sauront accepter que leur mouvement, celui des travailleuses et des travailleurs, ayant vainement cherché des solutions acceptables, ne peut dès lors qu'accepter la confrontation qui lui est imposée, s'il veut défendre leurs intérêts syndicaux.

Si nous voulons assurer les acquis, pour conserver la possibilité de conclure des CCT progressistes, nous devons redéfinir la notion de «paix du travail». Le passé le plus récent nous a clairement montré que nous devons combattre avec toute notre énergie ces tendances qui, dans notre pays, aimeraient supprimer les CCT ou, pour le moins, les vider de leur substance. Cette lutte doit être menée à tous les niveaux. Les différentes fédérations sont appelées à se

rapprocher encore plus et à mieux coordonner leurs actions. L'USS devra rapidement acquérir de plus grandes compétences dans la direction du mouvement syndical; cela, en tant qu'organisation faîtière, afin qu'elle puisse exercer plus de responsabilités politiques. Cet objectif présuppose bien sûr que les fédérations affiliées lui délèguent une part de leur pouvoir et de leurs compétences. Si cela n'a pas lieu, la plus grande organisation faîtière du pays ne sera pas capable de jouer un rôle de pointe en ce domaine, de coordonner efficacement les actions menées et de prendre les mesures qui s'imposent. La plupart des syndicats sont prêts à entamer des pourparlers dans ce sens.

Nos adversaires ne doivent pas percevoir ces réformes comme un signe de faiblesse de notre part, mais bien plus comme un avertissement à tous ceux qui cherchent l'affrontement à tout prix. Si, toutefois, l'hystérie collective de la déréglementation générale devait prendre de l'ampleur, certains représentants patronaux qui prônent des réformes radicales devraient alors assumer la responsabilité d'un conflit social que leur politique agressive de déréglementation et de démantèlement social aura provoqué.

Je crois qu'il n'est plus temps d'attendre. Discussions approfondies et réflexions stratégiques devraient enfin céder le pas aux actions concrètes et courageuses.